CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E34470** **VALABLE JUSQU'AU** **08/12/2026**

ÉDITÉ LE 30/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/05/1993

Forme juridique : SARL

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHALON SUR SAONE

Siret : 391 092 020 00034

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 47 892 0

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 5622834604

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 5622834604

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Raison sociale : SARL QUESADA

170 RUE DES BRUYERES
ZONE ARTISANALE
71200 LE CREUSOT

Téléphone : 03 85 55 80 82 **Fax :** 03 85 78 72 44
Portable : 06 51 77 38 44
Responsabilité légale :
QUESADA ANTOINE GÉRANT

Site Internet :

E-mail : quesadasarl@orange.fr

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 427 707 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	8	24/09/2026
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2	3	07/12/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/09/2025 08:38

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E34470** **VALABLE JUSQU'AU** **08/12/2026**

ÉDITÉ LE **30/09/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/05/1993
Forme juridique : SARL

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHALON SUR SAONE

Siret : **391 092 020 00034**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 47 892 0
Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 5622834604
Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 5622834604

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Raison sociale : **SARL QUESADA**

170 RUE DES BRUYERES
ZONE ARTISANALE
71200 LE CREUSOT

Téléphone : 03 85 55 80 82 **Fax :** 03 85 78 72 44
Portable : 06 51 77 38 44

Site Internet :
E-mail : quesadasarl@orange.fr

Responsabilité légale :
QUESADA ANTOINE GÉRANT

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	24/09/2026
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/12/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/12/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/12/2022
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/09/2025 08:38

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.